



## A tous les assureurs-maladie

<b>Votre interlocuteur</b>	<b>Ligne directe</b>	<b>E-mail</b>	<b>Date</b>
Yannick Schwarz	032 625 30 48	yannick.schwarz@kvg.org	18. Août 2023
Magnus Vieten	032 625 30 64	magnus.vieten@kvg.org	

### Remplacement du pharmacode

Mesdames, Messieurs,

Comme nous vous en avons déjà informés, conformément aux dispositions transitoires de l'art. 32, al. 3 de l'OCOR du 19 octobre 2016 (état au 1er janvier 2022), les assureurs ne pourront plus fournir que le GTIN à partir de 2024 dans les données 2022 et 2023 (toutes deux avec état fin février 2024) pour la compensation des risques 2023.

Le format de livraison des données pour le téléchargement dans SORA PCG ne doit pas être modifié, mais la colonne PharmaCode doit être vide. SORA PCG émettra un message d'erreur si la colonne PharmaCode contient une entrée non vide. La livraison des données à établir par l'assureur doit être disponible dans le format CSV suivant pour le téléchargement dans SORA PCG :

No OFSP;année;numéro AVS;canton;année de naissance;sexe;séjour;GTIN;pharmacode;emballages;mois;coûts;participation aux coûts

1234;2022;7565689021507;AG;1979;M;N;7680003730116;;;11.00;12.00;6987.50;564.25

1234;2022;7562546871269;JU;1945;F;J;;;8.48;456.45;332.00

1234;2022;7569624736404;BE;2005;F;J;7680003730116;;;3.00;8.00;745.10;451.60

1234;2022;7569624736404;SO;2005;F;J;7680003730116;;;3.00;4.00;1026.85;903.35

Etc.

Nous mentionnerons ceci en conséquence dans le guide de la compensation des risques 2023, que nous publierons probablement vers la fin de l'année 2023.

Avec nos salutations les meilleures,

Institution commune LAMal